3. Les bénéficiaires sont tenus de rembourser entièrement ou partiellement le montant reçu si l'activité de développement des exportations aux termes du PDME est fructueuse. Les conditions de remboursement, fondées sur le genre d'activité

subventionné, sont les suivantes:

(i) Pour les soumissions relatives à des projets particuliers, remboursement en deux versements égaux de la contribution du ministère, le premier dans les six mois et le deuxième dans les 12 mois suivant la signature du contrat étranger; et

(ii) Pour les autres sections du Programme, la contribution du ministère doit être remboursée à raison de 1 p. 100 des ventes déclarées découlant des activités subventionnées pour une période de cinq à sept ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord PDME.

(N.B.: En septembre 1981, le taux de remboursement est passé à 2 p. 100 des ventes déclarées et la période de remboursement a été réduite à trois ans).

4. Oui.

a) Pendant l'année courante jusqu'au 31 janvier 1982: \$630,000.

b) Au cours des cinq dernières années:

1976-1977	\$ 88 000
1977-1978	\$255 000
1978-1979	\$470 000
1979-1980	\$630 000
1980-1981	\$456 000

[Traduction]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Cossitt: Madame le Président, hier j'ai invoqué le Règlement au sujet de la question n° 30. C'était, sauf erreur, mon vingt et unième rappel au Règlement et hier marquait l'annivesaire de la date d'inscription de cette question au Feuilleton il y cinq ans, huit mois et sept jours. Aujourd'hui, on peut dire huit jours, demain, neuf, et ainsi de suite; pourtant, rien ne s'est produit.

Je ne comptais pas reprendre la question aujourd'hui mais, hier soir, quelqu'un-que je ne nommerai pas pour des raisons qui vont de soi-du personnel de la Commission canadienne des transports communiquait avec moi pour me donner les raisons précises pour lesquelles ces réponses me sont refusées. Que cela soit exact ou non, je ne saurais dire. Entre autres, il me dit que la liste révélerait de graves conflits d'intérêt pour certaines personnes en cause. Somme toute, la CCT régit Air Canada; pourtant, Air Canada distribue des titres de circulation à la CCT et à quelques-uns de ses associés. Il m'a dit en outre que le gouvernement hésitait à répondre à la seconde partie de ma question où je demande si «les épouses ou partenaires de ces personnes» c'est-à-dire les membres de la CCT ou ses employés, ont reçu des titres de circulation, parce qu'il ne veut pas répondre dans le cas des «partenaires de ces personnes.»

Étant donné que le gouvernement s'efforce depuis cinq ans, huit mois et huit jours de dissimuler de quoi il retourne, ce doit être quelque chose d'important. Hier, j'ai déclaré en plaisantant: «Qu'est-ce que c'est que cette histoire au sujet de Benson et de ses copains?» Un haut fonctionnaire m'a rétorqué sans

Ouestions au Feuilleton

hésiter que j'aurais mieux fait de m'enquérir de ses copines aussi. Je pense qu'il est temps que le gouvernement nous fournisse une réponse.

Je crois que cette affaire est devenue scandaleuse. Si les libéraux gaspillent les deniers publics en accordant des laissezpasser à des gens qui ne sont pas à l'emploi du gouvernement...

Une voix: A leurs petites amies.

M. Cossitt: Oui, à leurs petites amies, j'estime que l'affaire est sérieuse. Après cinq ans, huit mois et huit jours, il est temps que le secrétaire parlementaire bouge un peu, qu'il prenne la parole pour nous dire ce qui se passe et pourquoi le gouvernement ne répond pas.

Je remarque que le président du Conseil privé sourit. Comme il est haut placé dans le gouvernement, peut-être cache-t-il derrière ce sourire des choses que le secrétaire parlementaire ignore. Qu'est-ce qu'on nous cache depuis si longtemps? J'aimerais bien le savoir. Qu'on nous donne une réponse.

M. Smith: Madame le Président, j'ai dit au député hier que je m'en occuperais. Nous pouvons nous vanter d'avoir déjà répondu à un grand nombre de questions inscrites au Feuilleton.

Des voix: Oh, oh!

M. Smith: Jusqu'à aujourd'hui, nous avons répondu à 2,785 questions au *Feuilleton* et ce, pendant cette session seulement. Un grand nombre de ces questions émanaient du député de Leeds-Grenville. Je ne puis commenter les rumeurs auxquelles il a fait allusion. J'espère qu'il aura le courage de les répéter à l'extérieur de la Chambre, auquel cas, il pourrait bien se retrouver devant les tribunaux.

M. Pinard: Madame le Président, puisqu'aujourd'hui est un jour désigné, je pense que les députés d'en face n'apprécieraient guère que nous accaparions trop de temps. Par conséquent, j'invite le député de Leeds-Grenville à discuter de cette affaire avec moi à l'extérieur de la Chambre. S'il le veut, je pourrais inviter quelques journalistes.

M. Cossitt: Madame le Président, je n'ai pas l'intention de parler pendant plus de 60 secondes puisque c'est un jour désigné et que je ne veux pas monopoliser un temps précieux. En fait, le secrétaire parlementaire m'a menacé tout à l'heure. Je ne pense pas qu'un député, quel qu'il soit, doive accepter de subir pareil affront lorsqu'il demande des renseignements qu'il est en droit de demander. Malgré tous les chiffres, les pourcentages et autres données sous lesquelles le gouvernement a tenté d'étouffer l'affaire, il ne nous a pas encore dit pourquoi cinq ans, huit mois et huit jours se sont écoulés sans que nous ayons obtenu une réponse.

Je serai heureux de m'entretenir avec le président du Conseil privé, mais il veut que des journalistes soient présents, des journalistes libéraux qui feront ce qu'il leur dira de faire. Je lui parlerai en privé quand bon lui semblera et je le mets au défi de me dire pourquoi on n'a pas répondu à cette question. Il sait pourquoi, le secrétaire parlementaire sait pourquoi, Edgar Benson sait pourquoi et moi aussi je sais pourquoi. Pourquoi la Chambre n'en sait-elle rien?